



COMMUNIQUE

Anniviers, le 27 août 2020

CORONAVIRUS (COVID 19)

Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil fédéral a décidé de nouvelles mesures concernant le port du masque et les personnes entrant en Suisse en provenance de certaines régions. Pour plus d'informations concernant ces mesures, veuillez-vous référer au site dédié de la Confédération (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79711.html>).

Le 12 août 2020, le Conseil fédéral a décidé d'autoriser à nouveau les manifestations de plus de 1000 personnes à compter du 1^{er} octobre 2020, à condition de respecter des mesures de protection sévères et d'obtenir l'autorisation des autorités cantonales.

Des directives cantonales quant à la rentrée scolaire du 17 août 2020, ont également été communiquées et le port du masque sera obligatoire dès le 31 août 2020 dans tous les magasins et commerces intérieurs fermés, y compris les kiosques fermés, les pharmacies, les bureaux postaux, les banques, les agences immobilières...

Dans le but de soutenir les autorités cantonales et fédérales, la Commune d'Anniviers adapte également ses mesures.

1) *Recommandations OFSP*

Il y a lieu de rappeler les recommandations à appliquer de manière stricte (que vous retrouvez via le lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>) par toute la population et ce, indépendamment de l'âge.

2) *Transports publics : bus, remontées mécaniques*

Dès le **lundi 6 juillet**, le **port du masque est obligatoire** à bord des bus et des installations de remontées mécaniques, à titre préventif et dans le but de compléter les mesures de protection préalablement adoptées.

2) *Scolarité obligatoire (Nouveau)*

Le Conseil de direction du centre scolaire d'Anniviers a travaillé sur les modalités d'organisation en vue de la rentrée scolaire du 17 août 2020. L'année scolaire a débuté aussi normalement que possible dans tous les degrés, avec des classes complètes, selon le temps scolaire ordinaire, mais en appliquant des plans de protections propres à chaque degré. Toutes les informations nécessaires ont été transmises aux parents d'élèves.

Le Directeur du centre scolaire se tient bien évidemment à disposition pour tout renseignement (Frédéric Zuber 027/476.15.16, directeur@ecoleanniviers.ch).

4) *Structure d'accueil/UAPE (Nouveau)*

De nouvelles mesures ont été prises en collaboration avec le médecin cantonal et le Service cantonal de l'enseignement. Un plan de protection a été transmis aux structures d'accueil du Canton, afin de garantir l'ouverture des structures et de continuer à assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Les parents ont reçu les informations nécessaires, notamment le port **masque dorénavant obligatoire pour accéder à la crèche**. Ils peuvent contacter Mme Christelle Crettaz, Responsable de la structure d'accueil, au 027/476.15.12 ou par mail à creche@anniviers.org, pour tout complément.

5) *Infrastructures communales*

La **bibliothèque** est ouverte aux jours et horaires habituels, à savoir : Mardi - Mercredi – Vendredi, de 15h00 à 19h00.

La **piscine de Vissoie est ouverte** depuis le **13 juin jusqu'au 30 août 2020** et celle de **Zinal** est, quant à elle, ouverte **depuis le 6 juin 2020**.

Les **salles communales** sont remises à disposition, en respectant les directives fédérales sur les rassemblements. Vous pouvez consulter l'état des réservations des salles via notre site internet www.anniviers.org.

6) *Administration communale (Nouveau)*

Tous nos guichets communaux sont ouverts, mis à part celui du bureau d'Ayer, actuellement en cours de rénovation.

Compte tenu de la décision du Conseil d'Etat d'exiger le port du masque obligatoire dans tous les magasins, commerces intérieurs fermés, ainsi que les agences de postes, les banques, les agences immobilières, le **port du masque sera obligatoire dès le lundi 31 août 2020 dans nos guichets communaux**. Des solutions hydro-alcooliques seront mis également à votre disposition à l'entrée.

Si le déplacement dans l'un des guichets ne s'avère pas nécessaire, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à notre administration soit par email à info@anniviers.org ou par téléphone au 027/476.15.00.

7) *Infrastructures de plein air*

Vous pouvez consulter la situation des chemins pédestres et itinéraires via le lien suivant <https://www.valdanniviers.ch/fr/infos-live-122.html>.

Les **places de pique-nique et places de jeux** sont **ouvertes**.

8) *Eglise*

Les messes sont autorisées, dans le respect des directives de l'Evêché.

9) *Tourisme (Nouveau)*

- Les **commerces, restaurants, marchés, musées, bibliothèques et remontées mécaniques** sont ouverts.

Le Conseil d'Etat a décidé de renforcer les mesures de protection contre le COVID-19 dans les bars de nuit, les boîtes de nuit, les discothèques et tous les établissements qui ferment au-delà de minuit. Le nombre total de clients pouvant être présents simultanément après 20 heures y est limité à 100 depuis le jeudi 16 juillet 2020 avec des mesures de traçage spécifiques pour ces établissements.

Par ailleurs, après avoir constaté des relâchements dans l'application des mesures sanitaires dans les établissements publics, les **polices municipales ont été sollicitées par le Canton du Valais pour veiller aux respects des règles**. Des contrôles hebdomadaires auront donc lieu sur le territoire communal.

- Les **Offices de tourisme** de la vallée sont tous ouverts. Les mesures de protection préconisées par l'OFSP ont bien évidemment été prises. Les horaires d'ouverture sont aménagés en fonction de la situation. Vous pouvez les consulter plus en détail via le lien : <https://www.valdanniviers.ch/fr/commerces-services-78.html?searchtypeservice=15>

11) Rassemblements (Nouveau)

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les rassemblements dans l'espace public de **plus de 1000 personnes** seront possibles, sur la base d'un plan de protection.

12) Economie

Pour que nos commerces, prestataires de services et entreprises puissent avoir une chance de perdurer, nous en appelons au bon sens et à la responsabilité des consommateurs. Cela passe par de petites actions telles que :

- Favoriser les entreprises et commerces locaux.
- Renoncer à des achats en ligne sachant que les mêmes produits sont disponibles proches de votre logement, contribuant ainsi à conserver des emplois.
- Favoriser une économie générant moins de déplacements et ainsi plus propice à un environnement durable.

A sa manière, la Commune a souhaité exprimer son soutien. C'est pourquoi, les membres de l'exécutif ont décidé de distribuer, **à tous les citoyens et résidents secondaires, des bons cadeaux** à faire valoir auprès de tous les commerces, prestataires de services, entreprises et artisans locaux, libres de les accepter ou non.

Nous précisons que ces mesures sont amenées à évoluer en fonction de la situation et conformément aux instructions fédérales et cantonales consultables sur www.vs.ch.

Nous vous sommes d'ores et déjà reconnaissants d'être tous solidaires en respectant scrupuleusement les consignes fédérales et cantonales afin de limiter la propagation de ce virus.

Administration communale d'Anniviers